



Présentation des données d'activité des bibliothèques territoriales

Chaque année, pour répondre à la demande du ministère de la Culture présentée dans [l'article R314-1 du Code du patrimoine](#), les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales remplissent un formulaire en ligne pour transmettre au Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture les informations permettant de les identifier et de les localiser, ainsi que les chiffres de leur activité de l'année précédente.

Collecte des données d'activité des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales

Chaque année d'activité donne lieu à la production d'un ensemble de fichiers regroupés dans ce dossier :

- un fichier CSV par an pour les bibliothèques municipales, intercommunales jusqu'en 2018 : fichiers BM_20**.csv ;
- quatre fichiers CSV par an pour les bibliothèques municipales, intercommunales depuis 2019 : les fichiers sont décrits plus bas ;
- un fichier CSV par an pour les bibliothèques départementales : fichiers BD_20**.csv

Tous les fichiers sont encodés en UTF-8 et fournis au format CSV, avec un séparateur de champs qui est le point virgule (;). Ces fichiers peuvent être ouverts avec tous les outils de type tableurs ou dédiés au traitement de données.

Le dossier « PDF » contient les formulaires vierges de 2024 (données collectées en 2025) et les aides à la saisie pour cette année.

Ils permettent de déterminer le sens des différentes variables collectées par le questionnaire.

Une présentation des formats de données 2026 sous forme de tableaux CSV et de schémas JSON est aussi disponible à l'adresse

<https://github.com/culturegouv/observatoire-lecture-publique>.

Les principaux indicateurs ont été conservés lors de cette mise à jour des formats.

Structure des fichiers de données des bibliothèques municipales et intercommunales depuis 2019

Jusqu'en 2019, les informations étaient collectées au niveau des "unités administratives" (UA). Une unité administrative correspondait à une commune ou bien un EPCI selon la collectivité qui exerçait la tutelle sur la ou les bibliothèques. Par exemple, dans le cadre d'un réseau de bibliothèques intercommunales, les informations étaient collectées dans un unique rapport intercommunal. Il en était de même pour un réseau municipal.

À partir de 2019, les données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales

sont organisées en deux niveaux et quatre fichiers.

L'organisations des bibliothèques ayant fortement évolué en raison du développement des réseaux de bibliothèques, un second niveau de collecte des données a été ajouté à l'enquête annuelle.

Aux données collectées au niveau des "lieux de lecture" (nommés simplement les "lieux"), c'est à dire les bibliothèques en tant que bâtiments, se sont ajoutées des données collectées au niveau des réseaux, appelés "unités de coopération", ou "UC".

Pour mieux distinguer ce qui permet de présenter la bibliothèque (informations administratives et géographiques) et ce qui relève de son activité, une distinction entre les informations de « structure » (à retrouver dans les fichiers « ...structure... ») et les « données d'activité » (à retrouver dans les fichiers « ...donnees... ») a été opérée dans l'application de collecte des données.

Le rapprochement entre les données de présentation et les données d'activité des bibliothèques se fait en utilisant leur code lieu (code_bib), présent dans les fichiers de structure et de données.

Le rapprochement entre les données de présentation et les données d'activité des réseaux de bibliothèques se fait en utilisant leur code UC (code_uc), présent dans les fichiers de structure et de données. Le fichier de structure des UC est composé comme suit : pour une UC, il y a autant de ligne que de lieux présents dans l'UC.

Modifications des données avant communication

Avant communication, les données collectées ont été anonymisées, en supprimant :

- les civilités, noms et prénoms des directeurs et directrices d'établissements ;
- l'ensemble des adresses mail présentes dans les fichiers.

Informations complémentaires

Voir la page <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>

Contact : scrib.bm@culture.gouv.fr